

**RACUMIN APPAT RB0,0375 24X200GR BOX FR**

1/6

Version 2 / F
102000006977Date de révision: 27.03.2007
Date d'impression: 12.11.2007**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE****Informations sur le produit**

Nom commercial	RACUMIN APPAT RB0,0375 24X200GR BOX FR
Code du produit (UVP)	04289900
Utilisation	Rodenticide
Société	Bayer Environmental Science 16, rue Jean-Marie Leclair 69009 Lyon France
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+33(0)1.49.06.50.00
Téléfax	+33(0)1.49.06.56.73
Numéro INRS	+33(0)1.45.42.59.59

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**Nature chimique**

Appât (prêt à l'emploi) (RB)
Coumatetralyl 375 ppm - appât à base de blé concassé

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS / No.-EINECS	Symbole(s)	Phrase(s) de risque	Concentration [%]
Coumatetralyl	5836-29-3 227-424-0	T+	R27/28, R48/24/25, R52/53	0,0375

3. IDENTIFICATION DES DANGERS**Indications de risque pour l'homme et l'environnement****|| Nocif en cas d'ingestion.**

En raison des propriétés antivitaminiques K de la matière active, l'ingestion peut inhiber la coagulation sanguine se traduisant par l'apparition d'un syndrome hémorragique.

4. PREMIERS SECOURS**Conseils généraux**

S'éloigner de la zone dangereuse. Maintien et transport en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Contact avec la peau

Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition

**RACUMIN APPAT RB0,0375 24X200GR BOX FR**

2/6

Version 2 / F
102000006977Date de révision: 27.03.2007
Date d'impression: 12.11.2007

d'une irritation qui persiste.

Ingestion

Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Avis aux médecins**Symptômes**

état de choc, Saignement de nez, Vomissements avec du sang, Douleur abdominale, Dos douloureux

Traitement

Soins de première urgence, traitement symptomatique après décontamination.
Antidote: vitamine K1 - 10mg par voie intraveineuse à renouveler si nécessaire; en cas d'hémorragie grave recourir au complexe prothrombinique (PPSB).
Dans les cas graves, administrer un facteur de coagulation ou du plasma; une transfusion sanguine peut même être nécessaire.
En cas d'ingestion, irriguer l'estomac en utilisant en plus du charbon actif.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**Moyen d'extinction approprié**

Eau pulvérisée
Dioxyde de carbone (CO₂)
Mousse
Sable

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :
oxyde de carbone (CO)

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Limiter l'épandage des fluides d'extinction.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**Précautions individuelles**

Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.
Utiliser un équipement de protection individuelle.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

Méthodes de nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique.
Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Conseils supplémentaires

Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.
Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.

**RACUMIN APPAT RB0,0375 24X200GR BOX FR**

3/6

Version 2 / F
102000006977Date de révision: 27.03.2007
Date d'impression: 12.11.2007**7. MANIPULATION ET STOCKAGE****Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger

Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non ouverts; suivre les recommandations habituelles.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans le conteneur original.

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Stabilité au stockage

Température de stockage < 40 °C

Matériau approprié

film de polyéthylène avec suremballage
PEhd (polyéthylène haute densité)**8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****Équipement de protection individuelle**

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est normalement nécessaire.
Protection des mains	Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.
Protection des yeux	Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Entreposer séparément les vêtements de travail.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet.

Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Aspect**

**RACUMIN APPAT RB0,0375 24X200GR BOX FR**

4/6

Version 2 / F
102000006977Date de révision: 27.03.2007
Date d'impression: 12.11.2007

Forme	grain
Couleur	gris bleuté
Odeur	faible, caractéristique

Données de sécurité

Masse volumique apparente	env. 746 kg/m ³ (masse volumique apparente après tassement)
---------------------------	--

Hydrosolubilité	insoluble
-----------------	-----------

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.
-----------------------	---

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (rat) > 300 - < 2.000 mg/kg Un test a été réalisé avec une formulation similaire.
-------------------------------	---

Toxicité aiguë par pénétration cutanée	DL50 (rat) > 4.000 mg/kg Un test a été réalisé avec une formulation similaire.
--	---

Irritation de la peau	Pas d'irritation de la peau. (lapin) Un test a été réalisé avec une formulation similaire.
-----------------------	---

Irritation des yeux	Pas d'irritation des yeux. (lapin) Un test a été réalisé avec une formulation similaire.
---------------------	---

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Effets écotoxicologiques**

Toxicité pour le poisson	CL50 (Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)) 53 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique.
--------------------------	--

Toxicité pour les daphnies	CE50 (Puce aquatique (Daphnia magna)) > 14 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique.
----------------------------	--

Toxicité pour les algues	CE50 (Desmodesmus subspicatus) > 18 mg/l Taux de croissance Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique.
--------------------------	--

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**RACUMIN APPAT RB0,0375 24X200GR BOX FR**

5/6

Version 2 / F
102000006977Date de révision: 27.03.2007
Date d'impression: 12.11.2007**Produit**

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés

Vider, rincer et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service de collecte comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit non dangereux au sens des réglementations nationales et internationales de transport de matières dangereuses.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classement et étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.

Classification:

II **Étiquetage selon les Directives CE**

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Coumatetralyl

Symbole(s)

IIIXn Nocif

Phrase(s) de risque

IIIR22 Nocif en cas d'ingestion.

Classement FRANCE (décision de la Commission des Toxiques) valable uniquement pour les produits Bayer Environmental Science de la gamme Jardin.

Classification:

Soumis à étiquetage réglementaire

Symbole(s)

Xn Nocif

Phrase(s) de risque

R22 Nocif en cas d'ingestion.

Phrase(s) S

S 2 Conserver hors de la portée des enfants.
S 13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S 20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S 49 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

**RACUMIN APPAT RB0,0375 24X200GR BOX FR**

6/6

Version 2 / F
102000006977Date de révision: 27.03.2007
Date d'impression: 12.11.2007

Etiquetage exceptionnel

En cas de soins chez un médecin ou un dentiste, les utilisateurs fréquents ne doivent pas oublier de signaler qu'ils manipulent des anti-coagulants.

Information supplémentaire

II Classement OMS : II (Modérément dangereux)**Législation nationale**N° d'autorisation de vente 6100055
(BES Jardin)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 10/08/05)

Rubrique n° 1155 : Dépôts de produits agropharmaceutiques.

Prévention médicale

Non concerné

16. AUTRES INFORMATIONS**Autres informations**

Texte des phrases R mentionnées au chapitre 2:

- | | |
|-----------|--|
| R27/28 | Très toxique par contact avec la peau et par ingestion. |
| R48/24/25 | Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par contact avec la peau et par ingestion. |
| R52/53 | Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |

Les renseignements portés dans la présente fiche ont été introduits conformément aux indications prévues dans l'arrêté du 5 janvier 1993 modifié. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.